



Le 15 mars 2026

Les élections municipales se tiendront le dimanche 15 mars 2026. Les électeurs pourront élire, pour une durée de six ans, leurs conseillers municipaux. Il n'y aura qu'un seul tour*

Deux listes sont candidates pour ce scrutin :

- La liste « Au cœur de Beaufort-en-Anjou » portée par Audrey GUILLEMOT.

- La liste « Continuons ensemble pour Beaufort-en-Anjou » portée par Bénédicte PAYNE.

Consultez la liste des candidatures régulièrement enregistrées (pages 317 à 320) : [cliquez ici](#).

* Si la participation est inférieure à 25 %, un second tour

sera organisé le 22 mars.

Les bureaux de vote seront installés dans les Halles de Beaufort-en-Vallée et dans la salle du conseil de la mairie de Gée. Ils seront ouverts de 8 h à 18h.

N'oubliez pas, le jour du scrutin, de vous munir de votre carte électorale et d'une [pièce d'identité](#) qui vous sera obligatoirement demandée.

Pour connaître le lieu et le numéro de votre bureau de vote, il vous suffit de consulter votre carte d'électeur.

Absent le jour du vote, pensez procuration ! Vous pouvez vous faire représenter par un électeur de votre choix : [cliquez ici](#)

Des questions (inscriptions sur les listes électorales, procurations...) ? Consultez le site internet de la commune, [cliquez ici](#) ou contactez le service élections au 02 41 79 74 60.

Le rôle du conseil municipal

Le conseil municipal est l'assemblée élus qui administre la commune. Il se réunit régulièrement, en moyenne une fois par mois, pour débattre et voter les décisions importantes : budget, projets d'aménagement, actions en faveur de la vie locale, services publics... Ouvert au public, il permet à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité et les choix qui façonnent le quotidien des habitants.

Plus d'information : [cliquez ici](#).